

LA VOIE DU SUD



Novembre 2020

RESEAU REGION DE LYON

EISE Janvier 2021, Comment vous protéger de la Fusion et de la Réorganisation !!!

Nous ne sommes pas dupes. La création de l'EISE a pour but de détruire les accords locaux et de diminuer l'effectif du collège exécution. Le tout en élargissant drastiquement le périmètre des agents.

Tous les agents de l'EISE seront forcés de passer à l'IN2974. C'est faire du profit sur le dos des cheminots, qui sont souvent en déplacement loin de leurs familles, travaillant de nuit, et à l'extérieur en toutes saisons.

Un gain sur les effectifs en supprimant définitivement 37 postes... c'est ça la SNCF d'aujourd'hui !

Ce qui se traduit par une suppression de 111 postes à Qualifications B et C pour créer 74 postes de D à H. Ce qui présage une externalisation massive des emplois d'exécutions.

En passant tous les Infralogs à l'EISE cela va considérablement accroître le périmètre des agents. Ils seront en détachement ou en déplacement sur tout le quart sud-est ainsi que la région parisienne. Certains agents verront leur vie de famille brisée. Pour d'autre, ils démissionneront car le travail sera trop contraignant par rapport au bas salaire et les EVS calculé sur l'IN2974.

Comme on peut le voir actuellement dans l'entreprise, au vu du nombre spectaculaire de démissions que nous avons depuis plusieurs années. L'entreprise n'attire plus. Il suffit de voir les sessions de recrutement qui n'aboutissent à rien. Il faudrait une refonte complète du système mis en place par la SNCF car nous allons droit dans le mur.

Les conventions tripartites ne nous rendront pas plus attrayants. Les Infralogs n'existeront plus. Il n'y aura plus de retour possible en cas d'utilisation du droit retour dans l'établissement d'origine. Dans leurs cas ils iront à l'EIM, voir le licenciement les Infrapôles ne garderont pas de viviers de postes libres sur le bassin d'emplois en cas de retour.

Nous demandons une revalorisation des salaires, une attractivité de nos métiers ainsi qu'une amélioration du système de recrutement. Il faut engager un processus de ré internalisation de l'activité principale de SNCF réseau. Notre cœur de métier est la régénération et l'entretien du réseau ferré. Le savoir-faire et la connaissance permettent la valorisation de nos métiers. C'est pour toutes ces raisons que nous nous opposons au projet de fusion des Infralogs.



La réorganisation sur la zone de production sud-est va être passée en force !

La Direction pousse ses encadrants à effectuer des « pseudos » entretiens d'orientations en ne respectant pas le GRH0910(Dispositif d'accompagnement)

Certains de ces encadrants ne respectent pas les procédures. Des dirigeants, par exemple, n'hésitent pas à se rendre sur le lieu de prise de service des agents impactés par cette réorganisation pour effectuer leur entretien en leur demandant de signer à l'issue de cette rencontre.

Il faut exiger, pour chaque agent des INFRALOGS, que l'ensemble de la procédure GRH0910 soit appliquée !

1/Chaque salarié concerné par la réorganisation doit avoir eu un entretien exploratoire qui fait l'objet d'un compte rendu dont un exemplaire lui est remis.

2/Il s'ensuivra un entretien d'orientation au cours duquel le salarié peut demander à être accompagné par un représentant du personnel ou un représentant syndical. Vous devez l'exiger !!

3/ Une proposition d'au moins 2 emplois disponibles dont 1 si possible dans la région d'appartenance du salarié ou dans le bassin d'emploi de celui-ci doit être faite le jour de l'entretien d'orientation.

4/ La proposition doit prendre en compte dans la mesure du possible les souhaits du salarié. Au cours de l'entretien, le salarié bénéficie de toutes les infos sur les mesures d'accompagnements associées à la proposition de mobilité.

5/ L'offre de poste est confirmée par courrier remis en main propre au salarié qui dispose d'un mois maxi pour donner sa réponse par écrit. Le délai peut être prolongé d'un mois maximum pour tenir compte de la situation de mobilité du conjoint du salarié.

6/ Cette offre de poste est accompagnée de l'estimation écrite des dispositions financières.

7/ Indemnité temporaire de transition si réduction significative et durable des indemnités.

8/ Des garanties en matière de rémunération et de déroulement de carrière.

9/ La Validation des Acquis Professionnels (VAP), des Acquis de l'Expérience (VAE)

10/ Se rapprocher de l'assistante sociale.

11/.....etc.

De nombreux autres points doivent être abordés afin de vous protéger au mieux ! Pour cela il faut impérativement demander d'être assisté

d'un délégué syndical sud rail !



Préavis SUD-Rail Équipement National

Préavis DEBUT de service 59min, 3h59, Journée :

Du 21 Septembre 2020 à 20h au 23 Novembre 2020 à 23h59

Préavis FIN de service 59min, 3h59 :

Du 23 Septembre 2020 à 8h au 25 Novembre 2020 à 20h



VOS ELU(E)S CSE

SUD-Rail:

SERRA Nicolas
INFRALOG LYON
06 26 99 70 74

BALICHARD Sébastien
ASTI DE LYON
06 10 65 19 21

DI RUZZA Joëlle
INFRALOG LYON
06 50 93 57 57

VOS ELU(E)S

CSSCT LGV SEE:

SERRA Nicolas
INFRALOG LYON
06 26 99 70 74

VOS RPX :

INFRALOG LYON :

BESSION Anthony
07 86 09 48 92

INFRAPOLE Rhodanien :

ASTIER Rémi
06 29 46 75 86

INFRAPOLE LGV SEE :

PINTO Mathieu
06 46 12 23 41



Pour vous informer

SudRail



Appli SUD-Rail dispo sur
Apple Store et Google Play